

(Traduction)

II

*Le Ministre des Affaires extérieures du Mexique au Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures du Canada*

511056

Tlatelolco, D.F., le 22 novembre 1968

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 111, datée du 22 novembre 1968, dont la version espagnole se lit comme suit:

(Voir la note canadienne n° 111 du 22 novembre 1968)

En réponse je suis heureux de vous faire savoir, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement du Canada approuve la proposition contenue dans la note ci-dessus et j'ai donc l'honneur de confirmer que ladite note et la présente réponse constituent un accord entre le Gouvernement du Mexique et le Gouvernement du Canada pour l'établissement d'un Comité canado-mexicain, qui entre en vigueur à compter de la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

ANTONIO CARRILLO FLORES

Son Excellence Mitchell Sharp,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Canada.